

qui passa sur Lyon en 1793 ? Il suffit de connaître comment était composée l'armée du siège. Or, on le sait par les qualités et les professions des 1.667 malheureux contre qui s'exerça la vengeance de la Convention, qui furent condamnés par les Tribunaux révolutionnaires et périrent sur l'échafaud ou sous les mitrillades des Brotteaux. C'est bien le cas de dire que les chiffres ont parfois leur éloquence.

Il n'y avait parmi eux que 94 nobles, 61 militaires de carrière, 103 prêtres ou religieux, 52 rentiers, 92 hommes de loi, magistrats, avocats, notaires et procureurs, 44 fabricants, 6 marchands de soie, 151 marchands ou négociants, 22 médecins ou chirurgiens, 39 fonctionnaires ou employés d'administration.

Tous les autres exerçaient d'humbles métiers répartis en 124 corps d'états différents. Il s'y trouvait 130 employés ou commis, 69 ouvriers en soie, 183 ouvriers exerçant d'autres métiers manuels, 41 domestiques, 39 épiciers, 34 cafetiers ou cabaretiers, 40 chapeliers, 37 coiffeurs ou perruquiers, 35 cultivateurs ou laboureurs, 12 clerks de notaires et d'avoués, des aubergistes, des tailleurs, des instituteurs, des teneurs de livres, des imprimeurs, des comédiens, des apprentis, etc. ? Enfin, 80 individus dont les professions ne sont pas indiquées sur les minutes des jugements de condamnation, qui étaient assurément de condition modeste, car, dans le cas contraire, on n'aurait pas manqué de relever contre eux une qualité qui eût été par elle-même un motif de suspicion.

Voilà les hommes qui furent condamnés et exécutés à mort pour crime de fédéralisme et pour avoir voulu restaurer l'ancien régime. Il est probable que beaucoup sont morts sans même comprendre de quoi on les accusait.

Leurs bourreaux les accusaient encore de s'être faits les